

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018
à 19 heures

1

Le conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire

Date de convocation : 19/06/2018

Présents : Mesdames, HAVET GIMENEZ Raquel et ROUX Andrée, Messieurs, AIGOIN Jean-Luc, BACARESSE Jean-Pierre, DJEMEL Saïd, MORNICO Jean-François, SEURAT Jérôme, ZANÉ Daniel.

Procurations : Madame JANIEC Jacqueline à Madame le Maire et Monsieur LE GUEN André-Pierre à Monsieur DJEMEL Saïd.

Absents : Madame ROUVIERE Cathy et Monsieur PIEYRE Jérôme.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare donc la séance ouverte.

Madame Raquel HAVET GIMENEZ est nommée secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 14 mai est approuvé à l'unanimité.

Le Maire explique qu'un courrier de la Préfecture vient d'arriver au sujet du syndicat du Bay et ses affluents, indiquant que les communes qui étaient adhérentes doivent délibérer pour la prise en charge du passif de ce syndicat suite à sa dissolution.

Elle propose d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour : Le conseil accepte à l'unanimité.

1- Délibération D27_250618 Vote concernant la demande d'autorisation environnementale pour captage de l'eau du Frigoulous

Madame le Maire expose au Conseil l'état d'avancement du projet de captage d'eau potable du site du Frigoulous et l'informe que par arrêté préfectoral n°30-20180426-005 en date du 26.04.2018, l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant ce captage a été ouverte le 18 juin. Les documents sont communicables en mairie et une permanence est assurée à la mairie de Canaules.

Les communes adhérentes au Syndicat sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant le captage d'alimentation en eau potable du site du Frigoulous sur la Commune de Canaules-et-Argentières.

Vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 2

2- Délibération D28_250618 Demande de subvention dans le cadre des fonds de concours

Madame le Maire explique qu'une demande de subvention dans le cadre des fonds de concours est

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

à 19 heures

2

possible .

Le montant de subvention attribué par Alès Agglomération à notre commune est de 25 686 € pour la période de 2017 à 2019.

Madame le Maire propose de demander cette subvention pour financer l'achat de mobilier et matériels pour le futur foyer et compléter l'aménagement extérieur.

Cette subvention doit représenter 50% du total des investissements envisagés pour ce projet. La dépense à justifier pour le versement de cette subvention sera donc de 51 372 €.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de délibérer pour demander à bénéficier de ce fonds de concours.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

3- Délibération D29_250618 Délégation de pouvoir au Maire pour signature de documents concernant les nouveaux tarifs de la médecine du travail

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 2 mars 2018 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui se substituera à la précédente et qui prendra effet au 1^{er} juillet 2018.

Le Centre de Gestion s'engage à assurer les visites périodiques obligatoires.

Le rôle des cotisations est établi chaque année au vu du tableau déclaratif complété par la commune.

Dans le cas où l'ensemble des visites d'une collectivité ne pourraient pas être effectuées (départ d'un médecin ou autre), la tarification suivante serait appliquée :

* pour le 1^{er} semestre 2018, tarification de 50 € par visite réalisée

* à compter du 1^{er} juillet 2018, la tarification passe à 55 € par visite réalisée,

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

4- Révision des tarifs de concessions au cimetière et cases de columbarium

Le Maire rappelle aux conseillers que les tarifs de concessions au cimetière n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2005. Le prix actuel est de

* 90 € pour une concession de 3 m²) sans limite de temps

* et 180 € pour une case de columbarium) "

Après avoir fait un tour de table sans concensus, le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur le coût et la durée des concessions en tenant compte de l'évolution de la législation et de ce qui se pratique dans les autres communes.

5- Délibération D30_250618 Paiement du passif du syndicat du Bay et ses affluents suite

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

à 19 heures

3

à la dissolution de ce syndicat

Madame le Maire indique au Conseil que la dissolution du syndicat du Bay a été actée le 5 juin dernier. Les 5 communes qui le constituaient sont concernées par un passif qui reste à rembourser au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne pour un montant total de 33 168 €.

Selon une clé de répartition rappelée par le liquidateur, la commune est redevable de 18% soit 5 970 € répartis ainsi :

* 2 190 € 45 pour la Caisse d'Epargne (prêt N° 8222141)

* et 3 779 € 83 pour le Crédit Agricole du Languedoc (prêt 01PXPU010PR).

Le Maire demande au conseil de voter sur le principe du paiement du passif annoncé par le liquidateur .

Vote :

Pour à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 20.